

TEMPLE DU CHÂTEAU D'OLÉRON

Au Château, où les protestants étaient moins nombreux, une église annexe, composée en partie des habitants du village de Gibou, fut créée le 24 novembre 1833. Le culte était alors célébré toutes les six semaines dans un magasin qui appartint successivement à M.M. Patrouilleau Didier et Sirolle.

Le temple actuel, propriété de la commune, date de 1849. L'initiative de la construction fut prise en 1843 par le conseil presbytéral d'Oléron et le Consistoire de La Rochelle. Une délibération presbytérale du 11 août 1843 constate que les fidèles du Château sont à la veille de ne plus pouvoir se réunir pour la célébration de leur culte, que l'édification d'un temple est par conséquent tout à fait indispensable, et que cependant les protestants de cette commune, généralement très pauvres, ne pourront donner qu'une très minime part de la dépense.

Le conseil municipal, saisi du projet et d'une demande de subvention, déclare qu'il ne comprend ni l'utilité ni l'opportunité de l'établissement d'un temple au Château en raison du peu d'importance de la population protestante, mais décide néanmoins que la commune contribuera à la dépense pour une somme de 500 F (délibération du 25 novembre 1844).

Le ministre des cultes accorde ensuite une subvention de 2.500 F, le conseil général vote 500 F sur les fonds départementaux, et une souscription volontaire de 200 F vient s'ajouter à ces sommes.

Le conseil municipal prend le 7 novembre 1845 une étrange délibération qui se termine ainsi : «est d'avis que la commune du Château ne peut ni ne doit faire l'acquisition proposée. »

En présence de ce refus, le consistoire général décide de se rendre lui-même acquéreur du local et obtient à cet effet l'autorisation du gouvernement.

Mais sur ces entrefaites, le conseil municipal revient sur sa décision de 1845 et la commune devient propriétaire de l'édifice projeté. Ce changement de dispositions, que ne mentionne aucune délibération, est attesté par le budget de 1849, aux dépenses duquel figure une somme de 1.900 F pour « acquisition de l'emplacement de la chaire et du mobilier du temple ».

Le culte a lieu à Saint-Pierre tous les dimanches, au Château deux fois par mois (Thomas dixit). Le pasteur exerce en outre son ministère comme aumônier à Saint-Trojan. Il est aussi appelé dans certains cas à l'hôpital civil et militaire de Saint-Pierre et à l'hospice privé du Château.

En 1911, on dénombre 183 protestants dans le canton de Saint-Pierre, et 67 au Château, sur 16.000 âmes.

Selon Robert MARTEL.

Bibliographie : Paul THOMAS "La réforme dans l'île d'Oléron", 1911, chapitre VI
Collectif « Quelques temples en Saintonge maritime » PSP 1991

PSP = Poitou-Saintonge-Protestants